

# CONVENTION DE DEPOT ET COLLECTE DE DECHETS AMIANTÉS SUR LE SITE I'ISDND DES BOIS D'ANJOU

**Territoire : Communauté de communes Baugeois Vallée**

Entre le :  
Communauté de communes Baugeois  
Vallée  
15 Avenue Legoulz de la Boulaie  
Baugé  
49150 Baugé en Anjou  
  
Tél. : 02 41 79 77 00  
Mail : dechets@baugeoisvallee.fr

Et :  
  
M.  
Adresse :  
  
Tél :  
  
Mail :

<b>JOUR DU RDV</b>	<b>Le Samedi 30/09/2023</b>
<b>HEURE DU RDV</b>	<b>à</b>
<b>LIEU DE RDV</b>	<b>Déchèterie de Beaufort en Anjou - accès fléché</b>

## La communauté de communes :

- Organise des opérations ponctuelles de collecte de déchets d'amiante sur l'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (accès par la déchèterie de Beaufort en Anjou)** dans le respect de la réglementation et avec un nombre limité de déposants par opération.
- Délivre à tout particulier, à hauteur de 1 fois par an et par foyer, s'étant inscrit auprès du service « gestion et valorisation des déchets » :
  - un contenant (big-bag ou body-bag) adapté à la collecte des déchets amiantés qui permet de stocker et transporter les plaques de fibrociment, tuyaux, bardages, gaines amiante-ciment, dallages et amiante liée
  - un masque distribué avec le big-bag pour que le particulier puisse l'utiliser lorsqu'il dépose ses déchets amiantés dans le contenant mis à sa disposition.
  - un second masque, distribué en déchèterie lorsque le particulier apporte ses déchets amiantés confinés dans son big-bag.
- Ce matériel (masques et big-bag) est à récupérer **dans la déchèterie la plus proche de chez vous après confirmation par le service gestion des déchets.**
- Accepte les dépôts des particuliers du territoire uniquement, dans la limite du contenant livré.
- Une attestation sera envoyée par mail après la collecte.
- Pour information, la filière actuelle du traitement pour la Communauté de communes est le centre de stockage agréé Installations de Stockage des Déchets La Reutière (49).

## Le particulier s'engage à :

### Avant le dépôt :

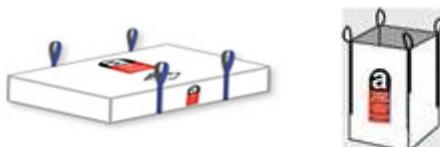
- Informer le service en cas d'empêchement, au minimum 48 heures avant la date de dépôt.

- Utiliser obligatoirement à son domicile le big-bag en étant équipé du masque fournit. Seuls les déchets amiantés peuvent être stockés dans le contenant.
- A déposer sa convention signée pour récupérer le masque et big-bag dans la déchèterie la plus proche pendant les horaires d'ouvertures :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Déchèterie de Baugé</b> Route de Montpollin St Martin d'Arcé 49150 Baugé en Anjou 02 41 89 05 12	X	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-18h
<b>Déchèterie de Beaufort-en-Vallée</b> Lieu-dit La Pièce de Bois Beaufort-en-Vallée 49250 Beaufort-en-Anjou 02 41 57 31 09	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	X	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-18h
<b>Déchèterie de Noyant</b> Zone Industrielle « Moulin de Grolleau » Noyant 49490 Noyant-Villages 06 47 14 83 90	X	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	X	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-18h

#### Le jour du dépôt :

- Présenter une pièce d'identité aux agents sur place
- Laisser accessibles et visibles les sangles de levage du big-bag (cf. schéma ci-dessous),



- Fermer hermétiquement le big-bag (cf photos ci-dessous)



- S'équiper obligatoirement du second masque remis lors de son dépôt d'amiante à la déchèterie.
- Respecter le jour et l'horaire ci-dessus pour le dépôt de ses déchets en déchèterie (en cas de retard l'apport pourra être refusé).

Fait à Baugé en Anjou, le

Par délégation du Président  
Dean BLOUIN

Vice-Président délégué à la gestion,  
la valorisation des déchets et aux énergies renouvelable

Le déposant



27 aout 2023, Baugé